Appel à projets 2027 « culture et proximité »

« Inventons et partageons des Rencontres Culturelles Intercommunales »

Dans le cadre d'un appel à projet, la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers a fait le choix de soutenir les actions culturelles, de communication et de coordination entrant dans le cadre d'un programme annuellement défini par le Conseil communautaire.

Pourquoi cet appel à projets ?

La Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers souhaite aider les initiatives culturelles dont l'intérêt communautaire est reconnu.

A qui s'adresse t'il ?

Cet appel à projets concerne toute action culturelle menée sur le territoire de la CdC, portée par une association à but non lucratif ou une commune dont le siège est situé prioritairement sur le territoire intercommunal. Une attention toute particulière sera apportée aux projets regroupant plusieurs acteurs culturels du territoire.

Il est bien précisé que l'action de la CdC en matière culturelle ne se substitue en aucun cas à celle des communes, dont le soutien moral, technique et financier est encouragé. Les projets portés par une commune sont également éligibles sous les conditions générales.

Quels sont les champs d'intervention de l'appel à projets ?

L'objet de l'appel à projets vise à renforcer l'accès à la culture de proximité sans entrer en concurrence avec les acteurs et leurs programmes identifiés sur l'ensemble du territoire. Il offre à « voir, entendre, sentir, ressentir… » et ce, à destination de tous les publics.

Critères généraux :

Le porteur de projets doit être en capacité de proposer une action dans le périmètre de la CdC qui :

- Répond à un objectif d'actions culturelles clairement identifié ;
- Favorise les échanges artistiques ;
- A un double impact sur les publics :
    - La prise en compte des populations les plus éloignées de l'offre culturelle ;
    - Met en avant une valeur artistique confirmée ;
- Garantit au mieux les attendus de la CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE signée par les 11 communes le 19 octobre 2024 (annexe 1) ;
- Garantit une conduite respectueuse environnementale à travers le tri et le recyclage des déchets.

Attribution :

- Le montant et la nature des aides attribuées aux projets retenus seront proposés au cas par cas par la commission Animation Vie Locale, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins du projet et de la crédibilité du budget présenté par le porteur ;
- Les projets portés directement par au moins 2 communes seront éligibles sous les conditions générales ;
- Le financement global de la CdC ne pourra être supérieur à la somme des financements communaux, la valorisation ne pourra être prise en compte ;
- Les porteurs de projets s'engagent à programmer la manifestation dans l'année en cours.

Possibilité de télécharger l'appel à projets 2027 sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cdc-portesentredeuxmers.fr

Quel mode de sélection des projets ?

Les projets seront adressés par voie postale à l'attention de :

Monsieur Le Président
Appel à projets – Actions de développement culturel 2027
Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers
51 chemin du port de l'Homme – 33360 LATRESNE

ou par courrier électronique :

À l'attention de Pierre LALYMAN: p.lalyman@cdc-portesentredeuxmers.fr

Au plus tard le 11/12/2026

Modalités de participation – Comment répondre à l'appel à projets ?

Les candidats doivent fournir :

- Le formulaire de subvention complété ;
- La fiche projet ;
- Un courrier de demande de subvention (À adresser au Président de la Communauté de communes) ;
- Lettre d'intention des communes participantes (minimum 2) ;
- Le bilan sous forme analytique mentionnant le retour général sur le projet mené (informations relatives au public, le fonctionnement, la revue de presse, le budget réalisé sur l'action financée) dans le cadre de l'appel à projets 2025 ;
- Un prévisionnel financier du projet 2026 ;
- Un bilan financier et qualitatif de l'action réalisée sera demandé à l'issue du projet subventionné indiquant le nombre de spectateurs et leurs provenances ;
- Chaque porteur de projets sera auditionné après le dépôt du dossier complet ;

AUDTIONS DES PORTEURS DE PROJETS LES 21 ET 28 JANVIER 2027 À 18H dans les locaux de la CdC. (Format : 10 minutes de présentation et 10 minutes d'échanges avec les membres élus de la commission). Le support de présentation est libre.

Les porteurs de projets dont les dossiers complets répondent aux critères seront contactés par mail pour organiser les modalités de l'audition.

Communication :

Le candidat bénéficiaire devra mentionner le soutien de la Communauté de communes dans ses plans de communication. Les candidats acceptent par ailleurs que leurs projets soient rendus publics, notamment par diffusion sur internet.